

Interventions à mettre en place lorsqu'un usager développe des symptômes de COVID-19

- Mettre en place les précautions additionnelles Gouttelettes-Contact-Protection oculaires et APR; l'isolement de l'usager dans sa chambre; les repas à la chambre; la chaise d'aisance ou toilette dédiée.

Affiches internes	Affiches partenaires externes
<p>Voir affiches détaillées :</p> <p>Port-précaution-gouttelette-contact-protection-oculaire-apr Retrait-précaution-gouttelette-contact-protection-oculaire-apr</p> <p>Voir affiches abrégées :</p> <p>Entrée-zone-froide-tiède-gouttelette-apr Sortie-zone-tiède-froide-gouttelette-apr</p>	<p>Voir affiches détaillées :</p> <p>Précaution-gouttelette-contact-protection-oculaire-apr Retrait-précaution-gouttelette-contact-protection-oculaire-apr</p> <p>Voir affiches abrégées :</p> <p>Entrée-zone-froide-zone-tiède-apr Sortie-zone-tiède-zone-froide-apr</p>

- Dédier le matériel à l'usager symptomatique (thermomètre, tablette, jouets, etc.). Si impossible, procéder au nettoyage et à la désinfection du matériel entre 2 usagers.
Voir capsule de formation sur la plateforme ENA « Nettoyage et désinfection des équipements » (#1918) :
<https://fcp.rtss.qc.ca/enrol/index.php?id=1918> Ou <https://fcp-partenaires.ca/enrol/index.php?id=1918>
- Promouvoir l'hygiène des mains (HDM) avec de l'eau et du savon ou avec la solution hydroalcoolique pour tous (employés, usagers, visiteurs).
Consulter cette formation <https://fcp.rtss.qc.ca/local/html-courses/hygiene/story.html>
- Avoir l'équipement de protection individuelle (ÉPI) disponible en quantité suffisante (blouses, gants, protections oculaires, masques de procédure et APR/N95).
Voir vidéo « Procédure d'habillage et de déshabillage pour les précautions gouttelettes contact-APR » et
[Comment mettre un APR N95](#)
- Nettoyer et désinfecter l'environnement (chambre de l'usager symptomatique, chambres des autres usagers, salles de bain, aires communes, etc.) en respectant l'ordre des zones et minimalement 1 fois par jour. Tenter de dédier une salle de bain à l'usager, si impossible, nettoyer et désinfecter la salle de bain après chaque utilisation.
Voir document de l'INSPQ COVID-19 : [nettoyage et désinfection des surfaces](#)
- Contacter la ligne INFO-COVID (1-877-644-4545) ou effectuer [l'auto-évaluation-covid-19](#) afin de déterminer si l'usager nécessite, ou non, un test de dépistage pour la COVID-19.
 - Les usagers ou responsables peuvent utiliser des tests de dépistage TDAR (rapide). Consulter le site du MSSS : [Utilisation de tests rapides](#).
- Au besoin, délimiter des zones de chaleur (froide, tiède ou chaude) dans le milieu.
Voir sur Intranet :
 - Affiches zones de chaleur : [affiches zones de confinement -interne](#) Ou [Affiche-zones-de-confinement-partenaire](#)
 - Consignes PCI en RPA : [Gradation des mesures PCI en RPA](#).

Porter une attention particulière chez les usagers symptomatiques avec une ventilation non invasive en pression positive via un masque facial (BiPAP, CPAP) qui génère des aérosols. Aviser l'intervenant qualité ou l'infirmière afin de tenter de faire cesser le BiPAP ou le CPAP et évaluer la situation clinique de l'usager avec le médecin traitant.

Consulter AMC-DSIEU-6049 : Précaution lors d'interventions médicales générant des aérosols

[AMC-DSIEU-6049 : Intervenants réseau](#)

[AMC-DSIEU-6049: Partenaires externes](#)

Au besoin, discuter avec le gestionnaire clinique.

Section réservée à l'infirmière

Selon les consignes MSSS ou du service PCI ou selon l'ordonnance collective CISSMO, procéder au dépistage de l'usager pour la COVID-19. Le dépistage n'est pas requis chez un usager ayant eu un épisode antérieur de COVID-19 depuis moins de 2 mois. Voir sur intranet :

- [Ordonnance collective OC-6073 Initier un test diagnostique pour le virus du SARS-CoV-2 par écouvillonnage nasopharyngé et oropharyngé](#)
- [Formulaire CLI-60307 Collecte de données pour le test de dépistage COVID-19](#)
- [Aide-mémoire clinique AMC-DSIEU-6036 Test diagnostique pour le virus du SARS-CoV-2](#)

- Évaluer et surveiller les symptômes chez les usagers symptomatiques. Débuter la surveillance des symptômes chez les autres usagers, ainsi que chez les travailleurs.

Voir sur Intranet : [Formulaire CLI-60330 Évaluation clinique de l'infirmière Clientèle adulte COVID-19](#)

Grille de surveillance : [Grille de surveillance des cas COVID-19 – Usagers symptomatiques](#)

Résultat négatif au dépistage de la COVID-19:

- Si l'usager n'a pas été en contact avec un cas positif, les précautions additionnelles peuvent être cessées si :
 - Il a obtenu un deuxième test rapide négatif 24 à 36h suivant le premier **ET**
 - Il y a une amélioration notable des symptômes.
- Si les symptômes perdurent ou s'aggravent, maintenir l'isolement et communiquer avec le 811 ou le médecin, car il pourrait s'agir d'un autre agent infectieux.

Résultat positif au dépistage de la Covid-19 :

- Maintenir l'isolement et suivre les recommandations de l'équipe PCI, de l'intervenant contrôle-qualité, de l'intervenant pivot ou de la chef éclosion.
- Pour les usagers des RPA, des RTF et autres milieux de vie, suivre [les consignes gouvernementales pour la population générale](#).
- Si l'usager réside en RI, en CHSLD, dans une unité de soins ou une unité prothétique, suivre les recommandations émises de la [DGCRMAI-004](#).
- Pour les usagers en RI-RTF de la DPD ou en RAC, suivre les consignes émises dans le [Résumé des directives ministérielles COVID-19- RI-RTF et RAC DPD](#) ou [Tableau - recommandations COVID-19 RI-RTF DPD](#)
- Considérer un milieu en éclosion en présence de 2 cas confirmés COVID-19 avec lien épidémiologique ou plus parmi les usagers et les travailleurs.
 - La gestion des éclosions en RPA est différente, suivre les directives du service PCI
- La ressource demeure en éclosion jusqu'à 14 jours :
 - Après le début des symptômes dernier cas usager confirmé COVID-19 (ou après la date du dépistage, si asymptomatique) **OU**
 - Après la dernière présence du dernier cas employé confirmé COVID-19 dans la ressource
- Pour les travailleurs exposés à un cas de COVID-19, symptomatiques ou confirmés COVID-19, suivre les recommandations de l'INSPQ : [Gestion des travailleurs en milieux de soins](#) et [DGSP-018](#).

Références :

INSPQ 2020, Nettoyage et désinfection de surface
INSPQ 2022, Mesure pour la gestion des cas et des contacts dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée pour aînés
MSSS 2020, Covid-19 Directives au réseau de la santé et des services sociaux

Direction émettrice :	Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire	Entrée en vigueur :	2020-09-18
	Direction des programmes Déficiences		
AMC-DSIEU-6063 (Rév. 2022-06-09)		Révision :	2022-06-09